

CM1 • FICHE 199993

Classer un régime alimentaire à partir de données

Même sélection que la fiche élève. Une autre formulation peut être recevable lorsque la consigne le permet.

Modèle d'alimentation

Dans ce modèle fictif, toute l'alimentation de l'animal est composée de feuilles et d'herbe ainsi que de petits poissons. On ne conclut pas sur une espèce réelle à partir d'un seul repas observé.

1. Quel régime correspond à l'ensemble des aliments de ce modèle ?

Réponse : omnivore

Le modèle correspond à un régime omnivore : végétaux et animaux.

Modèle d'alimentation

Dans ce modèle fictif, toute l'alimentation de l'animal est composée de graines et de fruits. On ne conclut pas sur une espèce réelle à partir d'un seul repas observé.

2. Quel régime correspond à l'ensemble des aliments de ce modèle ?

Réponse : herbivore

Le modèle correspond à un régime herbivore : végétaux seulement.

Modèle d'alimentation

Dans ce modèle fictif, toute l'alimentation de l'animal est composée d'insectes. On ne conclut pas sur une espèce réelle à partir d'un seul repas observé.

3. Quel régime correspond à l'ensemble des aliments de ce modèle ?

Réponse : carnivore

Le modèle correspond à un régime carnivore : animaux seulement.

Modèle d'alimentation

Dans ce modèle fictif, toute l'alimentation de l'animal est composée de fruits et de feuilles. On ne conclut pas sur une espèce réelle à partir d'un seul repas observé.

4. Quel régime correspond à l'ensemble des aliments de ce modèle ?**Réponse : herbivore**

Le modèle correspond à un régime herbivore : végétaux seulement.

Modèle d'alimentation

Dans ce modèle fictif, toute l'alimentation de l'animal est composée d'oiseaux. On ne conclut pas sur une espèce réelle à partir d'un seul repas observé.

5. Quel régime correspond à l'ensemble des aliments de ce modèle ?**Réponse : carnivore**

Le modèle correspond à un régime carnivore : animaux seulement.

Ressource originale AnimyJob. Les indications de classe sont à adapter à la progression suivie. Aucun bilan officiel n'est délivré.